

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti

MANDAT D'ENQUÊTE ET DE CONSULTATION CIBLÉE DU 9 MAI AU 2 SEPTEMBRE 2022



Le projet, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), consiste à octroyer un statut permanent de réserve de biodiversité à une partie de l'île d'Anticosti. Cette désignation permettrait la protection de 95 % du bien proposé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les deux objectifs de conservation de la réserve sont la protection de la géodiversité du territoire de l'île, dont les fossiles, ainsi que la protection d'écosystèmes représentatifs de sa biodiversité. Cette consultation a été confiée au BAPE en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

Enjeux ciblés

- Les limites finales de la réserve de biodiversité d'Anticosti
- Les modalités de gouvernance et de gestion

La consultation en bref

3

séances
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion



8

mémoires
déposés

47

personnes
présentes
aux séances



6

opinion
verbales
entendues



Le rapport contient

109
pages

5

chapitres

33

constats

11

avis

Les rapports du BAPE ont pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale.

La décision d'autoriser ou non un projet appartient au Conseil des ministres.

Pour lire le rapport
CLIQUEZ ICI

À retenir

Les avis de la commission d'enquête touchent notamment le modèle de gouvernance, les enjeux liés à la gestion et au régime des activités ainsi que les limites de la réserve de biodiversité. En voici quelques exemples :

Pour respecter le principe de saine gouvernance

La commission d'enquête est d'avis que la structure de gouvernance permanente doit être simplifiée et adaptée à la capacité du milieu d'accueil. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devrait poursuivre la consultation des acteurs du milieu afin que les rôles et les responsabilités de chaque entité impliquée dans la gouvernance soient clarifiés.

Pour favoriser une gestion participative

À l'égard de la participation du milieu, la commission d'enquête est d'avis que les membres de l'équipe de gestion permanente devraient exercer leurs fonctions à partir de l'île d'Anticosti.

Pour une meilleure mise en valeur de la réserve

La commission d'enquête est d'avis qu'une analyse des répercussions de la création du site du patrimoine mondial et de la réserve de biodiversité d'Anticosti ainsi que d'une subséquente hausse de l'achalandage sur la capacité d'accueil de la communauté anticostienne devrait être effectuée. Le gouvernement du Québec devrait identifier les ministères et organismes aptes à participer à cette évaluation, laquelle devrait se réaliser en collaboration avec la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et la MRC de Minganie.

Pour l'atteinte des objectifs de conservation

La commission d'enquête souligne que le processus de délimitation de la réserve de biodiversité d'Anticosti mené par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tient compte des objectifs de conservation de la géodiversité et de la biodiversité de l'île, de l'érosion côtière susceptible d'en modifier les limites, des activités pratiquées et de la tenure des terres ainsi que des propositions soumises par les participants lors de la consultation publique.



7 900 km² : l'île d'Anticosti est la plus grande île du Québec
Environ 200 résidents permanents habitent le village de Port-Menier.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec